

LE CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Thème de l'édition 2019-2020
(prolongé en 2020-2021)

"1940. Entrer en
résistance.
Comprendre, refuser,
résister".

Sélection de documents d'archives

WWW.TARN.FR



Archives départementales du Tarn

1 avenue de la Verrerie | CS 35678 | 81013 ALBI cedex 9
Courriel : archives.tarn@tarn.fr | Tél. : 05 63 36 21 00
<http://archives.tarn.fr>

1940 : comprendre

Ce qu'on attend

J'ai dit plus haut que la mesure dans laquelle l'opinion tarnaïse restait fidèle à l'idéal démocratique, s'intéressait à la politique proprement dite, et la prédominance des préoccupations économiques. Si les esprits ne m'ont pas paru d'accord sur les méthodes, il semble pourtant qu'un très large fraction de l'opinion souhaite la stabilité et l'ordre par l'autorité et l'indépendance de l'Etat, libéré des puissances occultes et des puissances d'argent - réclame du travail - exige l'égalité vraie des citoyens, le prestige, la compétence, l'honnêteté incontestée et visible des dirigeants.

On ne sait à peu près rien du "Rassemblement pour la Révolution nationale", du parti unique, mais les mots seuls crient une défiance à peu près unanime - les anciens partis de gauche acceptent provisoirement de se mettre en veilleuse, mais ne souscrivent pas à leur disparition définitive; - les anciens partis nationaux réclament que l'on s'appuie davantage sur eux qui se sont reconnus dans le Gouvernement dès les premières heures - et ne dissimulent pas leur méfiance sur les manifestations de sympathie et de ralliement amenant d'anciens défenseurs ou d'anciens bénéficiaires de l'ordre aboli.

Seul, en tout cas, le Maréchal peut faire l'union décisive en s'appuyant sur la Légion des Anciens Combattants, organisme soustrait à l'élection, "émanation de l'esprit et de la force de l'Etat".

Je crois cependant devoir noter ici : 1° le fossé qui, d'ores et déjà, se creuse entre les deux générations de combattants et qu'il faut s'appliquer à combler; 2° celui qui menace entre les dirigeants des Anciennes Associations, accusés d'avoir plus revendiqué que servi, et des dirigeants éventuels ou déjà désignés de la nouvelle Légion, -demeurés en marge des anciennes Associations et qui accusent leurs camarades militant (U.F. en particulier) d'être inféodés aux partis de gauche. Leur manoeuvre actuelle est claire; se déclarer national pour rester à la tête du mouvement Anciens Combattants et attendre que la roue tourne selon le mot d'ordre maçonnique. Il y a là, dans le cadre départemental et surtout dans le cadre national, une question grave à régler, des querelles à éteindre. Ce peut être, dès le départ, une cause d'échec redoutable de la Légion Française, - qui doit exclure la politique et réunir dans une action nationale commune tous ceux qui "revendiquent" l'honneur de servir.

- (Ci-joint annexe) -

Doc. 1 : [Rapport d'ensemble sur la situation du département du Tarn de M. Framond, octobre 1940, \(AD81, 506 W 62\)](#)

Pour consulter les 12 pages, cliquer sur le titre.

ETAT FRANCAIS

28 JANVIER 1941

LE PREFET DU TARN,

à Monsieur le Ministre,
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
Direction Générale de la Sûreté Nationale
Inspection Générale des Services
de Police criminelle
1ère Section

Par dépêche n° 39.226, en date du 10 décembre 1940, vous avez bien voulu m'adresser, pour renseignements et avis, copie d'une lettre de M. le Chef du Centre départemental d'information, à Albi, signalant, d'une part, qu'une recrudescence de la propagande anglaise a été constatée dans cette ville et, d'autre part, que certains fonctionnaires de l'Administration municipale et de la police seraient animés d'un esprit antinational.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder, il résulte qu'il n'existe pas actuellement dans le Tarn, à proprement parler, de "propagande anglaise" et, par conséquent, pas de recrudescence de cette propagande. Il serait exagéré de faire entrer, à cet égard, en ligne de compte les quelques tracts trouvés à Castres, Mezamet et St-Sulpice.

Par contre, l'influence des émissions radio-phoniques anglaises est certaine, tout en s'exerçant dans des tendances différentes; les Israélites, les Alsaciens et les Lorrains expulsés et certains milieux ouvriers locaux, constituent des foyers où cette propagande est délibérément acceptée et où ses promesses sont des raisons d'espérer.

En ce qui concerne les fonctionnaires de l'Administration Municipale et de la police qui seraient animés d'un esprit antinational, il convient de signaler que les renseignements donnés à ce sujet ont été extraits d'une lettre anonyme antérieure aux mesures d'épuration prises dans différentes localités du département à l'égard de nombreux employés municipaux ou de police hostiles à l'oeuvre de redressement entreprise par M. le Maréchal BETAINE.

506 W 62

Paris serait évacué par tranches, mon cher 7ème en tout premier et, petit-à-petit, les autres districts."

Annexe N° 8 .- de Mulhouse (par Lyon), le 5 Novembre 1940 :

"Jamais l'Alsace n'a été plus française. Trois mois de régime allemand ont fait plus pour cela que vingt ans de vie française. Les populations manifestent courageusement leur opposition."

Annexe N° 9 .- de X....(postée à Moulins), le 6 Novembre 1940 :

"Nous avons installé le poste à la cuisine, d'abord parce qu'on est au chaud et surtout parce qu'on n'entend pas de la rue, lorsqu'on prend les postes défendus. Evidemment, tout le monde les écoute."

Alors, quand on est les uns chez les autres, à l'écoute d'un poste étranger, dans l'obscurité, on a vraiment l'impression de la liberté."

REFUGIES LORRAINS :

Annexe N° 10 .- de Clouange (Moselle), le 1er Novembre 1940 :

"Attends-toi à me voir rappliquer avec toute la famille, et la tiens sûrement avec. Je n'ose même pas penser à ce qu'ils font encore une fois. C'est des villages complets qu'ils expédient ; ils nous laissent choisir entre la France non occupée ou la Pologne. 80 % de la population doit partir, et ceux qui resteront sont les vrais de vrais : Allemands et Italiens."

Lundi, ce doit être pour Rombas. Aujourd'hui, c'était jusque Mondelange et Trémery."

Je t'assure que tout le monde en a assez de ces histoires. Avant-hier, mille Italiens sont arrivés à Metz pour travailler ; ce sera sûrement les remplaçants des Lorrains."

Annexe N° 11 .- d'Albi (Tarn), le 16 Novembre 1940 :

"Depuis hier, arrivent des Lorrains refoulés. Quel triste exode ; tous les âges sont représentés, de l'enfant au vieillard. Nous nous occupons d'un vieux couple (74 et 79 ans) et nous efforçons de faciliter leur installation."

Il faut vraiment que les Allemands soient sans pitié pour traiter pareillement des êtres humains. Je manque de confiance dans une collaboration avec une telle race."

EMPIRE FRANCAIS :

POUR LE MOIS D'OCTOBRE

répondant l'image de Notre-Dame de Fatima

Le dimanche 3 Fév. 1930, Le 20 Fév. 1930, 210 fr. - C. 126, 93. Le dimanche 20 Octobre 1940

DU TERN... CEF DE L'ETAT... Publicité extra-régionale: Société de Publicité, 27, rue de Rome, Paris...

Par ce signe, tu vaincras... Pellevoisin... Comme vous le savez, Pellevoisin est un vin de pépinière...

LA GUERRE hors de France NOUVELLES D'un peu parlott DE FRANCE... Le duel anglo-allemand... EN AFRIQUE... EN MEDITERRANEE... EN EXTREME-ORIENT... Les conditions atmosphériques défavorables...

Deliberations et Decisions gouvernementales... Le Conseil des ministres a pris, vendredi, un certain nombre de mesures intéressant le chômage et les transports, l'équipement rural, l'industrialisation et l'habitation en zones nouvelles...

Le message du CEF DE L'ETAT... Politique extérieure : Un régime hiérarchique et social... Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale, il se repose plus sur l'Etat...

Suspension des Conseils généraux et d'arrondissement... Le décret vient de suspendre les sessions des Conseils généraux, Conseils d'arrondissement, conseils parisiens...

Politique économique : L'économie coordonnée et le monopole au service de l'économie... Le régime économique de ces dernières années était approuvé par les mêmes principes...

La tension entre Washington et Tokio... Ce fait démontre que nous ne pourrions pas avoir apprécié des changements importants dans nos relations avec les Etats-Unis et le Japon...

Contre le chômage... Voici l'essentiel des mesures prises par le gouvernement pour permettre un plus grand développement du travail...

Reconstruire la France... C'est sur cet aspect de reconstruire la France que nous nous sommes concentrés...

DE L'ETRANGER... M. Roosevelt, ministre des affaires étrangères, a déclaré que les Etats-Unis ne se désolent pas de voir le Japon s'agrandir...

La carte de lait... La ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement a décidé de mettre en vigueur la carte de lait à la date du 10 octobre...

Politique intérieure : Un régime national... L'indépendance du revenu de ses terres, la taille que la France doit accomplir l'Etat, et plus forte encore, les services qu'elle aura à rendre...

L'emploi des femmes mariées... Une loi adoptée par le Conseil des ministres, vient de réglementer l'emploi des femmes mariées...

Assurances Sociales... Une réforme importante dans le régime des assurances sociales...

La culture de la soie... Le ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement a décidé de mettre en vigueur la carte de soie...

La validité des cartes d'identité des familles nombreuses... La S. N. C. F. communique : Pour tenir compte des difficultés que présente actuellement le renouvellement des cartes d'identité...

Conseils aux instituteurs... Mesures prises pour améliorer le statut des instituteurs...

Aux Amis du "Sei"... Prière d'envoyer à M. le Secrétaire Général, au 12, rue de la République, à Toulouse...

Ecoutez Radio-Valcan... Pour entendre des voix exaltées ! Pour suivre les dernières nouvelles... Ecoutez Radio-Valcan, dans les émissions présentées, du fait de circonstances exceptionnelles...

LE MARÉCHAL PH. PÉTAIN

LE SAUVEUR DE LA PATRIE



SUIVEZ-MOI
GARDEZ VOTRE CONFIANCE
EN LA FRANCE ÉTERNELLE

Doc. 5 : [Trois discours du Maréchal Pétain accompagnés d'une photographie légendée « le sauveur de la Patrie »](#)

1941, (AD81, 6 PER US 38)

Pour consulter les 7 pages, cliquer sur le titre.

Annexe N° 31 .- de Cannes (Alpes Maritimes), le 22 décembre 1940 :

"...Mais confiance absolue et entière au Maréchal Pétain. Il a sauvé la France à Verdun, il sauvera la France maintenant. Il n'est pas seulement admirable, notre Maréchal, il est sublime. Il ne faut pas seulement l'aimer, il faut le vénérer. Donc, confiance plus que jamais".

Doc. 6 : Contrôle postal du 22 décembre 1940 (AD81, 506 W 145)

Annexe N° 23 .- de Montsempron-Libos (Lot-et-Garonne), le 4 décembre 1940 :

"Pétain est l'homme providentiel. Sans lui, y aurait-il encore une France ? - Il est admiré et aimé partout en zone libre ; mais, en zones occupées, la propagande anglaise fait beaucoup de mal, également la stupidité des allemands qui sont tatillons et exaspérants, on n'y peut admettre la collaboration ; et, cependant, il n'y a pas d'autre politique possible."

Doc. 7 : Contrôle postal du 4 décembre 1940 (AD81, 506 W 145)

Le Numéro : 50 CENTIMES

42^e ANNEE - N° 2337

Dimanche 10 Novembre 1940

LA CROIX DU TARN

ABONNEMENTS (organe hebdomadaire)
Département et limitrophes..... 25 fr.
Autres départements..... 27 fr.
Ch. P. 40 55 Toulouse - Tél. 202-11 - R. C. 501 B.

DIRECTION : ALBI, 17, rue de la République.
ADMINISTRATEUR :
La Croix du Midi, 1, rue de Constantine, Toulouse
Bureaux à Paris : 43, rue de Trévise (18^e)

Publicité extra-régionale : Société de Publicité, 17, rue de Rome, Paris. - Publicité locale : 1, rue de Constantine, Toulouse. Téléph. 202-11.
Notre journal insère les annonces judiciaires et légales

M. ROOSEVELT est réélu Président des États-Unis

Une vieille dégression sociale

Toulouse a accueilli magnifiquement le Maréchal PETAIN

Quel honneur pour la vieille capitale de Languedoc ! Toulouse a accueilli et ses habitants ont accueilli au fond de leur cœur une fois de plus, un grand chef de la France. L'Etat, l'avance alors et adoube son héros. Mais, cependant que le chef de l'Etat avait

Clémence Isaura, la protectrice des veuves d'Alsace, a appelé quelques jours de l'histoire des Jours d'Alsace et de ses héros, et particulièrement de Vintzen, témoin de la d'Etat, et de ses héros d'argent et de ses héros de l'Etat de 18 ans, ses lettres de malheur furent, il croit sans doute, parvenues à Toulouse et sa langue d'oc. Cela, c'est le souvenir de l'Académie créée par l'Académie en 1923. Et il termine en disant quel honneur ont été pour Clémence Isaura de recevoir le chef d'Etat, et en fondant le vœu que, par le rétablissement des provinces, et en particulier de Languedoc, le gouvernement nous l'a prouvé et nous savons qu'il le fera encore.

M. d'Amis de Vaillac, le grand journaliste de Mlle Suzanne Malraux, maître de l'Etat, et la gloire de la République.

Puis l'amiral d'Admiral, secrétaire général de l'Académie des lettres et des sciences, et le maréchal, lui remet le diplôme d'honneur et lui demande d'accepter le titre de protecteur de l'Académie.

Doc. 8 : La Croix, 10 novembre 1940 (AD81, Foper 320/11)

RAPPORT N° 38 DU 15 DECEMBRE 1940

RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT DE L'OPINION

Fascicule N° 3 - Première Partie

SYNTHESE

De façon générale, on constate une diminution notable des renseignements intéressants depuis que le contrôle des correspondances est effectué, en presque totalité, par les moyens réguliers (coupage et bande).

Dans de nombreuses lettres, on relève des phrases comme celles-ci : "Attention, la censure fonctionne", ou bien "Je ne puis te donner plus de détails à cause de la censure", ou encore "Pour ne pas avoir d'ennuis, je préfère ne rien te dire", etc... Ces restrictions volontaires, si elles sont indices de prudence, sinon de sagesse de la part de la population, sont la cause de la pauvreté des renseignements recueillis.

Quelques échos des bombardements de Bordeaux, Marseille et Paris ; l'opinion dans cette dernière ville serait "franchement en faveur d'une victoire anglaise", au point de souhaiter la venue d'avions de la R.A.F. sur les Champs Elysées. (annexes I, 2 et 3)

En zone occupée, la propagande allemande, qui se traduit par une violente campagne contre l'Angleterre et les Juifs, semble avoir un résultat opposé à celui prévu par ses auteurs. Par réaction les gens "sont automatiquement gaullistes" et continuent à se servir dans les magasins juifs. (annexes 4 et 5). - "Il y aura encore beaucoup à faire pour que les gens comprennent quels pourraient être les bienfaits d'une collaboration sans arrière-pensée avec l'Allemagne. (annexe 6).

De différentes villes du Nord, il est signalé que des hommes et des jeunes gens réquisitionnés, sont "amenés pour travailler en Allemagne". (annexes 7, 8 et 9).

A Saintes, l'occupation est calme. "Tout se passe très bien". (annexe 10).

L'évêque de Quimper, qui s'était posé en adversaire résolu du mouvement séparatiste breton, a conservé, devant les menaces, une attitude pleine de noblesse. (annexe II).

En Algérie, la propagande italienne sévit. "La masse musulmane ne paraît pas les suivre jusqu'ici", "mais peut-on prévoir les réactions" futures. (annexe 12).

La Côte d'Ivoire retarde "singulièrement dans l'oeuvre d'assainissement entreprise en France par le Maréchal". La radio y parle encore "incidemment du Gouvernement de Vichy". (annexe 13).

Un correspondant de Tunis nous donne son opinion ; ce qu'il craint par dessus tout, c'est la renaissance du "même esprit matérialiste qui a causé notre déchéance". (annexe 14).

QUESTIONS ECONOMIQUES

Fascicule N° 3 - Première Partie

SYNTHESE

RAVITAILLEMENT :

La teneur des correspondances en provenance des régions les plus diverses confirme, chaque jour, que l'objet des préoccupations constantes est le ravitaillement en vivres. Peu de lettres qui ne traitent de cette question, considérée comme la plus importante. Intellectuels, ouvriers, riches et pauvres cherchent les moyens de pallier au déficit croissant des denrées nécessaires à leur subsistance.

A Paris, la pénurie de viande continue ; la volaille est rare et atteint des prix excessifs, de même que le poisson. Dès le matin, dans la nuit et par un froid rigoureux, les ménagères vont faire de longues queues à la porte des boutiques et leur patience n'est que rarement récompensée. (annexes I, 2, 3 et 4).

En zone libre, la vie, quoique moins pénible, est néanmoins difficile.

Un représentant en fromages ne comprend pas que les règlements empêchent la répartition rapide des 3.000 kilos de gruyère détenus par la maison Dominici. (annexe 6).

Le public croit que les réquisitions faites par l'occupant en zone libre (600 bêtes à cornes dans le département du Cher) contribuent à une diminution très sensible des rations déjà maigres. (annexe 7).

Dans l'Empire français, notamment en Algérie, la vie apparaît comparativement facile. Les cartes n'intéressent que peu de denrées, le poisson abonde ainsi que le gibier, les poulets et les oeufs sont peu chers et les fruits compensent largement les légumes plus rares. (annexe 8).

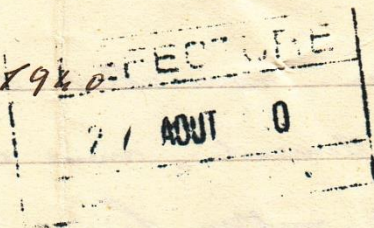
La question des pommes de terre soulève toujours beaucoup de critiques : Pourquoi y en-a-t-il pléthore dans l'Aveyron, alors qu'elles manquent totalement dans le Tarn ? (Annexe 9). Beaucoup de ces précieux tubercules ont pourri ou ont été galés sans profit pour personne.

Dans le Département de la Haute-Vienne, le rationnement en pommes de terre existe pour certaines communes et pas pour d'autres. (annexe 10). Certains se débrouillent, et les "moins débrouillards" n'ont que la ressource de consommer des topinambours et des rutabagas peu goûtés. (annexe 11).

ACTIVITES INDUSTRIELLES :

Dans le Nord, deux cinquièmes des filatures tournent 24

Magamet le 24 août 1920



Sur
80.

Monsieur

Vous faisons appel à vous, m^r le préfet, au sujet, toujours les mêmes et surtout des injustices, qui se passent continuellement, chez nous, ainsi, nous mères de familles, avons souvent, chez les commerçants, des refus incessants, question de trop de cartes quand pourtant, si nous sommes huit de famille, avons bien besoin de deux litres d'huile par mois alors que, monsieur le maire de magamet, procure des cartes supplémentaires à certaines personnes qui sont seules et qui n'en ont pas besoin, et ce dont, avec un mot de ce dernier, réussissent à avoir des litres d'huiles par mois, d'autres, toujours par procuration de m^r le maire, ont eu la chance d'avoir le permis de circuler avec cinquante litres d'essence par mois, et dont eux-ci peuvent user de ce moyen, pour se balader et faire même la route quand pour faute d'essence, et même de permis

506 W 56

de circuler, nous allons souffrir encore davantage
de ravitaillement, nous espérons que monsieur
le préfet mettra fin à toutes ces injustices, car
nous sommes un très grand nombre de femmes
de prisonniers, qui nous sommes jointes aux mères
de familles, pour appeler à votre secours,

Espérant que vous comprendrez
mieux notre peine, agréez monsieur
le préfet au tant nos plus
sincères salutations.

A. L. Boindou
7 Gine

506 W 56

Une allocution du Maréchal Pétain

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat français, a prononcé mercredi l'allocution suivante, qui a été radiodiffusée.

Français,

J'ai rencontré jeudi dernier le chancelier du Reich. Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes.

Je vous dois à ce sujet quelques explications.

Une telle entrevue n'a été possible, quatre mois après la défaite de nos armes que grâce à la dignité des Français devant l'épreuve, grâce à l'immense effort de régénération auquel ils se sont prêtés, grâce, aussi, à l'héroïsme de nos marins, à l'énergie de nos chefs coloniaux, au loyalisme de nos populations indigènes.

La France s'est ressaisie. Cette première rencontre entre le vainqueur et le vaincu marque le premier redressement de notre pays.

C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer. Je n'ai subi, de sa part, aucun « diktat », aucune pression.

Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays.

J'en ai accepté le principe.

Les modalités en seront discutées ultérieurement.

A tous ceux qui attendent aujourd'hui le salut de la France, je tiens à dire que le salut est d'abord entre nos mains.

A tous ceux que de nobles scrupules tiendraient éloignés de notre pensée, je tiens à dire que le premier devoir de tout Français est d'avoir confiance.

A tous ceux qui doutent, comme à ceux qui s'obstinent, je rappellerai qu'en se raidissant à l'excès, les plus belles attitudes de réserve et de fierté risquent de perdre de leur force.

Celui qui a pris en main les destinées de la France a le devoir de créer l'atmosphère la plus favorable à la sauvegarde des intérêts du pays.

C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française — une unité de dix siècles — dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen, que j'entre, aujourd'hui, dans la voie de la collaboration.

Ainsi, dans un avenir prochain pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation, ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et facilités l'administration et le ravitaillement du territoire.

Cette collaboration doit être sincère.

Elle doit comporter un effort patient et confiant.

L'armistice, au demeurant, n'est pas la paix.

La France est tenue par des obligations nombreuses vis-à-vis du vainqueur.

Du moins reste-t-elle souveraine.

Cette souveraineté lui impose de défendre son sol, d'éteindre les divergences de l'opinion, de réduire les dissidences de ses colonies.

Cette politique est la mienne.

Les ministres ne sont responsables que devant moi.

C'est moi seul que l'histoire jugera.

Je vous ai tenu jusqu'ici le langage d'un père.

Je vous tiens aujourd'hui le langage du chef.

Suivez-moi.

Gardez votre confiance en la France éternelle !

1940 : refuser

16^e REGION Carmaux, le 2 octobre 1939

GENDARMERIE NATIONALE

16^e LEGION

COMPAGNIE DU TARN

SECTION DE CARMAUX

N° 171/4

R A P P O R T

PREFECTURE
- 4 OCT 39

du Lieutenant NEPVUX
Commandant la section de Gendarmerie de Carmaux

Pièces jointes: sur de la propagande révolutionnaire.

Copie du Tract: 1

Destinataires:

Ministre de la Guerre
3ème Bureau: P.M.

S/Direction de la Gen-
darmérie Bureau Techni-
que.

Général Comdt la Région, auquel le Commandant de section a rendu visite ce
matin à 10 H. 45 lui a fait part d'un tract trouvé,
glissé sous la porte, de Monsieur le Receveur d'En-
regis trement, Avenue Jean-Baptiste Calvignac à Carmaux.

Préfet du Tarn

Comdt. D'Armes Place
de Carmaux.

Références: Note N° 60.P.S./2;16^e Région du 2/4/39.
C.M. N° 37 S2/13, du 11 Février 1930.
Rapport N° 168/4, Section de Carmaux du
29 Septembre 1939.
Rapport N° 169/4, Section de Carmaux, du
30 Septembre 1939.

Monsieur le Commissaire de Police de Carmaux
Monsieur le Commissaire n'a pu dire quand et par
qui il avait été trouvé, ni par qui ce tract avait été
remis au commissariat de Police.

Devant l'importance des faits, le commandant de
section a demandé à M. le Commissaire de Police de
vouloir bien se déssaisir de l'original du tract
indispensable à l'autorité militaire en vue de com-
paraison.

M. le Commissaire a répondu que cela lui était
impossible.

En conséquence, et en signalant que l'écriture
de l'original, semble être la même que celle des tract
objets des rapports cités en référence, le commandant
de section a l'honneur de vous faire parvenir une
copie du texte de ce tract.

Le pliage, les inscriptions, l'orthographe et le
format ont été respectés.

Une surveillance discrète et active est exercée de
la part de la Gendarmerie en vue d'en découvrir les
auteurs.

506 W 82

Doc. 13 : Rapport de gendarmerie, Carmaux, 2 octobre 1939, (AD81, 506 W 82)

Ce n'est pas un avion allemand qui a jeté ce papier sur la ville.
Non c'est tout simplement un citoyen qui, indigné de cette dictature dont nous souffrons tous a
trouvé ce moyen de protester. Les journaux sont censurés, la radio ment, la police veille, on défend
aux français de se plaindre. Des femmes des mères ne savent pas si l'enfant ou le mari sont
vivants. C'est le mensonge, l'étouffement et le mouchardage.... Honte à la République qui supporte
ça. Si chaque citoyen disait par écrit son sentiment et si chacun, la nuit, laissait tomber un
papier, ça ferait à Carmaux chaque matin 5 ou 6000 cris d'indignation qui finiraient bien par
toucher les oreilles du gouvernement. Ceux qui ont signé le pacte avec la Pologne savaient très
bien que nous ne pouvions pas la protéger. La preuve est faite: les polonais sont vaincus. La
vérité c'est que l'affaire de Dantzig a été pour une occasion bonne pour l'Angleterre qui pour
combattre le Reich nous pousse à la guerre et nous y plongera tout entier même comme c'est la
vérité - si le gouvernement et le peuple de France voulaient tenter une paix avec Hitler. C'est
pour les financiers de Londres que nous crèverons tous. Et ceux qui avaient peur du joug nazi et
qui reviendront vivants de la guerre seront ruinés, ou fous mais sûrement sujets du roi d'Angle-
terre.

L'orthographe et le format ont été respectés.

506 W 82

Doc. 14 : Copie d'un tract, octobre 1939, (AD81, 506 W 82).



A TOUS LES FRANÇAIS

*La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-la, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

**Notre patrie est en peril de mort.
Luttons tous pour la sauver!**

VIVE LA FRANCE !


TO ALL FRENCHMEN..
 (French text in small font, partially illegible)
LONG LIVE FRANCE!

GÉNÉRAL DE GAULLE

**QUARTIER GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1.**

Doc. 15 : "À tous les Français" (AD81, 506W 449/1)

Les parlementaires soussignés s'étant réunis à bord du Massilia, le 28 juin à 18 heures, M. PERFETTI, Questeur, a tenu à rappeler les conditions dans lesquelles avaient été décidé et organisé le départ des parlementaires et des services de la Chambre pour Casablanca :

"Le gouvernement ayant décidé au Conseil des Ministres du 20 juin de se rendre à Perpignan en vue d'un départ éventuel pour Alger, le Ministre de l'Intérieur a informé M. le Président de la Chambre que les services administratifs et les membres de cette Assemblée pourraient s'embarquer le même jour, à 18 heures, à bord du paquebot "Massilia", à destination de Casablanca, afin de rejoindre ensuite le gouvernement à Alger.

Le Président Herriot a donné aux Questeurs les instructions nécessaires pour préparer ce départ, aviser les parlementaires que le gouvernement et les chambres se transporterait à Alger et que le paquebot Massilia était mis à leur disposition.

Il a, en outre, spécifié que ces dispositions s'appliquaient aux députés mobilisés, précisions confirmées par le ministre de l'Intérieur.

Par la suite, ayant appris en mer que le gouvernement français était demeuré à Bordeaux, et qu'il était tombé d'accord avec le gouvernement allemand sur les conditions d'un armistice, les parlementaires présents avaient résolu d'adresser au Président de la Chambre le message suivant :

"Gouvernement nous ayant déclaré jeudi vingt et vous-mêmes ayant confirmé qu'il se rendait à Perpignan, puis en Algérie, nous avons sur votre intervention pris passage sur Massilia avec général Michel, Questeur Perfetti, divers employés et archives de la Chambre en direction Casablanca. Apprenons que gouvernement est resté Bordeaux et a conclu armistice. Vous demandons instamment ordre soit donné Commandant Paquebot, nous rester près de vous pour remplir notre devoir".

Le Commandant du Massilia n'ayant pu expédier ce message, le règlement interdisant toute émission à bord, les parlementaires soussignés ont résolu de l'adresser au Président de la Chambre dès leur arrivée à Casablanca.

DALADIER - CAMPINCHI - DELBOS - MANDEL - ZAY - PERFETTI -
MENDES-FRANCE - BASTID - GRUMBACH - VRENNOT - TONY REVILLON -
GUSTAVINO - DUBOIS - DENAIS - de la CROUDIERE - DELATRE -
LAZURICK - WILTZER - DUPONT - CATALAN - LE TROQUER - JAMMY
SCHMIDT - LEVY ALPHANDERY - GALANDON - DIOUF - DUPONT (Bure) -
THOMAS - BROUT - DUPRE -

Massilia le 25 juin 1940
Le Questeur délégué
signé : illisible

Doc. 16 : Déclaration des parlementaires à bord du Massilia, le 25 juin 1940
(AD81, 506 W 56)

COPIE DU TELEGRAMME ENVOYE LE 8 JUILLET 1940 D'ALGER AUX
PRESIDENTS DE LA CHAMBRE ET DU SENAT ET PORTANT TOUTES DES
PARLEMENTAIRES PRESENTS A ALGER :

"Vous adressons protestation suivante : vous prions
bien vouloir lire séance publique :

venus Afrique du Nord avec service questure et com-
mandant militaire

Palais Bourbon sur décision de présidence sénat et chambre en
accord avec le gouvernement et pour le rejoindre, essayons vai-
nement depuis 24 juin rentrer pour collaborer relèvement patrie;
en sommes d'autant plus surpris que gouvernement a fait savoir
par presse et radio que toute mesure était prise pour faciliter
retour parlementaires;
or tandis que collègues d'Algérie peuvent rentrer gouverneur
général nous fait savoir que notre retour n'est pas autorisé;
nous élevons contre obstacles apportés exercice notre mandat et
exprimons regrets ne pouvoir participer aux débats et scrutins".

Suivent les signatures de :

Joseph DENAIS, DELATTRE, André LE TROQUER, PERPETTI, de la
CROUDIERE, MANDEL, JAWY SCHMIDT, Yvon DELBOS, GRUMBACH,
BROUT, CATALAN, Paul BASTID DUPRE, GALAND-DIOUF, Tony REVEILLON
etc...

506 W 56

Doc. 17 : Télégramme d'Alger, 8 juillet 1940 (AD81, 506 W 56)

DEPARTEMENT

TARN

ARRONDISSEMENT

CASTRES

MAIRIE

de SAIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Août 1940.

OBJET:

Demande d'ex-
pulsion de
M. GRUMBACH
Député.

Nombre de Conseil-
lers en exercice..
..... II

Nombre de
présents..... II

Nombre de
votants..... II

Sur la proposition de son Président, le Conseil, considérant le Député GRUMBACH comme indésirable à la suite de sa fuite sur le MASSILIA au MAROC et en ALGERIE, ayant été invité à ne plus mettre les pieds dans la Commune de Castres, et s'étant réfugié dans celle de Saix, le considérant également, étant vice-président de la Commission des Affaires Etrangères, comme l'un des responsables de la guerre, de la défaite et de ses conséquences, la population de Saix, comme celle de Castres, ayant manifesté son désir de ne plus le voir sur son territoire et pour éviter des incidents regrettables, demande au Gouvernement de lui désigner une autre résidence. M. GRUMBACH possède d'ailleurs plusieurs domiciles.

Ainsi fait et délibéré à Saix les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Signé: BARDY.

506 W 56

Doc. 18 : Délibération municipale, Saix, 4 août 1940 (AD81, 506 W 56)



Doc. 19 : Portrait d'Augustin Malroux (AD81, 159 J 7)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

508
C

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

ALBI, le 23 Janvier 1941.

COMMISSARIAT SPECIAL

DU TARN

N° 358

A/S de M. ESPENON, Contrô-
leur des P.T.T. à Mazamet

CONFIDENTIEL

PRÉFET DU TARN
20 JANV 41

LE COMMISSAIRE SPECIAL

à Monsieur LE PREFET DU TARN

à ALBI.

En réponse à votre demande de renseignements concernant le nommé ESPENON, Contrôleur des P.T.T. à Mazamet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après les renseignements que j'ai fait recueillir.

ESPENON Marius, âgé de 54 ans, est originaire de Bédarieux (Hérault). Il occupe les fonctions de contrôleur des P.T.T. et réside à Mazamet depuis 1908. Sa femme est directrice d'école publique à Mazamet. Le ménage a deux enfants : l'aîné est professeur au Collège de Perpignan, le second, comptable à Mazamet, est actuellement prisonnier en Allemagne.

Inscrit au parti S.F.I.O., puis adhérent au P.S.O.P. (Pivert) le sieur ESPENON était considéré comme un militant très actif. Depuis 1920, il a toujours fait une grosse propagande politique active pour son parti, dans la région Mazamétaine où il fut également et pendant quelques années Directeur-Gérant d'un journal hebdomadaire à nuance socialiste "Le Réveil Social" qu'il avait créé. Ses critiques souvent violentes visaient particulièrement la municipalité de Mazamet.

De confession protestante, ESPENON est connu comme sectaire et anti-militariste.

Depuis l'armistice, il ne s'était pas fait remarquer dans ses actes extérieurs et aucune action de propagande n'avait été relevée à son encontre.

Toutefois, le sieur ESPENON a provoqué un incident grave à la date du 17 Novembre 1940 à Mazamet.

A cette date, il se trouvait comme spectateur au Stade-

S. N. 571 H, Mod. n° 4

506 W 34

Municipal de Mazamet où se déroulait une rencontre de rugby. Alors qu'une minute de recueillement avait été observée et que la "Marseillaise" était exécutée sur le terrain, ESPENON qui avait pris place à la tribune ne s'est pas levé et ne s'est pas découvert, ce qui lui a valu une observation vive et un geste de la part d'un Mazamétain, ex-Officier de la dernière guerre. On prétend, de certain côté, mais je n'ai pu avoir une certitude à cet égard, qu'ESPENON aurait dit que "la Marseillaise ne lui convenait pas".

A la suite d'une enquête conduite par un Inspecteur de P.T.T., ESPENON a été relevé de ses fonctions, à la date du 17 Janvier écoulé, à midi, (mesure de suspension).

Il appartient à l'Administration des P.T.T. et plus particulièrement à mon sens, à M. le Directeur Départemental d'envisager sous votre contrôle les mesures définitives à prendre à l'égard d'un fonctionnaire qui publiquement a fait ainsi preuve de sentiments anti-nationaux.

Je dois ajouter que des points de vue professionnel et privé, l'attitude de l'intéressé n'est pas l'objet de critiques.

Enfin, je me renseigne sur les sentiments et l'activité de Mme ESPENON, Directrice d'Ecole à Mazamet.

Le Commissaire Spécial,

A. Rivier



JOURNAL OFFICIEL

FRANCAISE

DECRETS

INFORMATIONS ET ANNONCES

DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	UN AN	SIX MOIS TROIS MOIS
60 fr.	375 fr.	190 fr.	100 fr.
145 »	675 »	340 »	170 »
235 »	985 »	485 »	250 »

« DÉBATS PARLEMENTAIRES » comprend le *tenso* des séances du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que les questions écrites et les réponses écrites.

« Édition des « DÉBATS PARLEMENTAIRES » ; — Tables annuelles déléguées gratuitement aux

CHANGEMENT D'ADRESSE
POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 1 FR.50

restent cachées, qu'elles recrutent un grand nombre de leurs membres parmi les fonctionnaires, et que leur activité tend trop souvent à fausser les rouages de l'Etat et à paralyser l'action du Gouvernement.

Il apparaît donc indispensable, d'une part, de dissoudre tous les groupements ou associations à caractère secret et d'en interdire la reconstitution; d'autre part, d'exiger de tous ceux qui sont investis d'une fonction publique un engagement d'honneur attestant qu'ils n'appartiennent pas et n'appartiendront jamais à une pareille organisation.

Tel est l'objet de la loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Veillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'hommage de notre profond respect.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ADRIEN MARQUET.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
RAPHAEL ALIBERT.

LOI portant interdiction des associations secrètes.

RAPPORT

AU MARÉCHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ÉTAT

Vichy, le 13 août 1940.

Monsieur le Maréchal,

Des organisations à caractère occulte se sont instituées ou développées en France, sous forme soit d'associations, soit même de simples groupements de fait.

Aucun gouvernement ne peut admettre, et dans les circonstances actuelles moins que jamais, l'existence de groupements poursuivant une activité clandestine ou secrète.

Il serait totalement inadmissible que l'oeuvre entreprise en vue du redressement national pût être combattue par des organisations d'autant plus dangereuses qu'elles

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1^{er}. — Sont dissous de plein droit, à dater de la promulgation de la présente loi:

1^o Toute association, tout groupement de fait, dont l'activité s'exerce, même partiellement, de façon clandestine ou secrète;

2^o Toute association, tout groupement de fait dont les affiliés s'imposent d'une manière quelconque l'obligation de cacher à l'autorité publique, même partiellement, les manifestations de leur activité;

3^o Toute association, tout groupement de fait qui refuse ou néglige de faire con-

506 W 172

Doc. 21 : Loi du 13 août 1940 portant sur la dissolution des associations secrètes, extrait du Journal officiel (AD81, 506 W 172)

H.T.

25 Novembre 1940.

Justice

LE PREFET DU TARN

à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire
d'Etat à la Justice
Cabinet,

Par circulaire en date du 6 Novembre courant, M. le
Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, m'a demandé de
veiller personnellement à l'application dans mon département
des dispositions de la loi du 13 Août 1940 et d'adresser di-
rectement les déclarations souscrites par les fonctionnaires
de ma circonscription au Ministère dont ils relèvent.

J'ai l'honneur de vous informer que MM. les Présidents
des Tribunaux Civils et MM. les Procureurs de la République
du Tarn, invités à me faire parvenir ces documents m'ont fait
connaître qu'ils les avaient envoyés depuis plus d'un mois à
leurs chefs hiérarchiques, M. le Président de la Cour d'Appel
et M. le Procureur Général.

506 W 172

COUR D'APPEL
DE TOULOUSE

COUR D'ASSISES
DU TARN

PARQUET
D'ALBI

N° _____

Albi, le 14 NOV 1940 19

Le Président du Tribunal, et
Le Procureur de la République

à Monsieur le Préfet du Tarn,

à ALBI.

PRÉFECTURE

10 NOV 40

Nous avons l'honneur, en réponse à votre
dépêche du 12 Novembre courant de vous faire connaître
que les déclarations souscrites par les fonctionnai-
res de notre Administration en exécution des disposi-
tions de la loi du 13 Août 1940, portant interdiction
des associations secrètes, ne sont plus en notre po-
ssession. Elles ont été transmises par nous à la date
du 9 Octobre à Monsieur Le Premier Président de la
Cour d'Appel et à Monsieur Le Procureur Général.

Elles étaient toutes négatives à l'exception de
celles formulées par Mr. VINCENT & m. CORLES, tous
deux suppléants du Juge de Paix d'Albi qui ont affirmé
répudier désormais toute attache à la franc-maçonnerie
dont ils avaient été membres.

Mr. RAYNAUD, suppléant du Juge de Paix de Pampelon-
ne s'est refusé à signer toute déclaration et a offert
sa démission que nous avons été d'avis de faire accep-
ter.

Le Procureur de la République

Loubeyre

Le Président du Tribunal

Jou

506 W 172

Doc. 23 : Conséquences de la loi du 13 août 1940 (AD81, 506 W 172)

1940 : résister

ZONE OCCUPÉE : PARIS :
Annexe N° 21 .- de Paris, le 20 Décembre 1940 :
"A Paris, nous avons confiance en Charles et je ne désespère pas d'être un jour à nouveau sous ses ordres. Il nous faut une solution car la vie devient impossible".

Doc. 24 : Contrôle postal, 20 décembre 1940 (AD 81, 506 W 145)

COMMISSION DE CONTRÔLE
POSTAL D'ALBI
-1-
Page N° : 2
RAPPORT N° 39 DU 1er JANVIER 1941

est certain qu'on les aura. Et tous se lèveront pour les f...dehors au jour J. où nos alliés envahiront le ciel".
Annexe N° 23 .- de Chateauroux, le 21 Décembre 1940 :
"Heureusement que nous avons un espoir : de Gaulle ; autrement nous ne vivrions pas. Tous les Parisiens portent la Croix de Lorraine et tous, nous avons confiance en un pur Français qui lui, ne se dégonfle pas et fait encore flotter notre cher drapeau. Si nous sommes délivrés, j'espère que, vous aussi, acclamerez ce Chef, et non ce menteur de Laval qui livre notre pays à l'Allemagne".

Doc. 25 : Contrôle postal, 21 décembre 1940 (AD 81, 506 W 145)

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES ANTI-NATIONALES

SOUS TOUTES LEURS FORMES

Fascicule N° I

Deuxième
Partie

ANNEXES

Annexe N° I .- Tract lancé par les Anglais le 16 octobre 1940 :

"si l'on ne se bat plus en France, la guerre n'est pas terminée. Elle continue et, plus que jamais, il faut que chacun contribue à l'écrasement final et total des troupes allemandes.

Vos chefs militaires n'ont été coupables à aucun moment. Ils ont voulu se battre et ont, malgré tout, laissé envahir la France.

Il importe que les Français se ressaisissent et montrent à l'envahisseur qu'il existe encore des hommes et des femmes qui n'acceptent, à aucun prix, d'être soumis à Hitler.

Faites confiance à l'Angleterre dans la lutte engagée. Chaque jour, méthodiquement, la R.A.F. bombarde les villes allemandes. La Rhénanie et la Rhur ont subi des dégâts considérables. Chaque jour, la population allemande apprend, à ses dépens, à connaître les horreurs de la guerre et des bombardements aériens.

Ceux qui ont connu les massacres sur les routes de France, les lâches bombardements de troupes de Montargis, d'Issoudun, de Montreuil, de Gully-de-Tours et combien d'autres villes, lâchement assassinées, ceux-là applaudissent les raids d'avions anglais.

Oeil pour oeil, dent pour dent, c'est là un principe qui fera réfléchir Hitler et son peuple.

Paris, qui regorge de troupes allemandes, n'est plus une ville ouverte, ni libre. Paris sera bombardée comme toutes les autres villes de France. La R.A.F. fera son devoir.

Français...

Evitez de vous tenir aux alentours des casernes ou des campements allemands, vous paralysez l'action de l'aviation anglaise. Evitez de prendre les trains de matériel et de munitions. Nuit et jour, à toute minute, les voies peuvent sauter ou être bombardées.

Des parachutistes arrivent en France chaque jour. Déjà, leur travail a commencé. Dans de nombreuses régions, les lignes téléphoniques ont été coupées, du matériel détruit. D'ici peu de temps, ces éléments de destruction finiront

par se développer et assureront le sabotage des bases
allemandes en France.

Français...

Ne gênez pas leur action. Chaque coup porté à Hitler
vous profite. Chaque échec sera une victoire, et n'ou-
bliez pas que la paix n'est pas encore signée.

Nous chercherons les moyens de rétablir la position
des alliés. Parce que les journaux parisiens sont des
journaux allemands, tous, à 20 heures 15, écoutez aux
postes anglais "La France Libre", émission transmise
par la Légion Française en France.

F.S.- faites circuler rapidement dans votre entourage
et favorisez la chaîne, pour la cause française. Rece-
piez en multiples exemplaires et distribuez.

Surtout, confiance à l'Angleterre.

Prière à tous ceux qui trouvent des tracts de les
recevoir et les communiquer.

La France, de nouveau, a repris les armes, commandées
par le Général de Gaulle.

Après six semaines de lutte acharnée, Churchill vient
de prendre des mesures dangereuses contre les allemands,
d'accord avec Monsieur Roosevelt, et a juré de débaras-
ser la France. Nous occuperons la côte de Boulogne à
Bunkerque.

Aussitôt l'apparition d'avions géants, nous vous prions
de préparer des vivres et des boissons pour cinq jours
et gagner les abris pendant l'expulsion allemande.

D'ici 30 jours, les drapeaux français et alliés flot-
teront sur toutes les villes de France."

4 mai 1946

Proposition pour la Croix
de la Libération à titre
posthume M. Malroux

Monsieur le Recteur de l'Académie
de Toulouse

fait

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir proposer à Monsieur le Ministre l'attribution de la Croix de la Libération à titre posthume de M. MALROUX Augustin, Philippe, Emanuel, né le 5 avril 1900 à Blaye les Mines, Département du Tarn.

M. MALROUX, ancien élève de l'École Normale de Toulouse, promotion 1917-1920 a exercé dans le Tarn du 1er octobre 1920 au 1er juin 1936. A cette date il fut élu député du Tarn pour la 1ère circonscription d'Albi et mis en congé pour la durée de la législature. Il fut un des députés qui votèrent contre la signature de l'armistice en 1940. Révoqué d'instituteur par Vichy, M. MALROUX fut un des premiers résistants du département du Tarn. Arrêté une première fois par les Allemands au moment même où il tentait de franchir la ligne de démarcation à La Réole. Il fut relâché quelques jours après. Mais, surveillé par la Gestapo, il ne devait pas continuer à jouir longtemps de cette liberté. En 1943, il fut arrêté à son domicile dans la Seine au moment où il se préparait à rejoindre le Tarn pour mettre la dernière main à l'organisation de Résistance qu'il avait fondée dans ce département. Emprisonné d'abord à Fresnes il fut ensuite déporté en Allemagne au camp de Belsen où il devait mourir d'épuisement le 12 avril 1945, quelques heures à peine avant l'arrivée des troupes américaines.

Je crois que l'attribution de la Croix de la Libération à titre posthume à M. MALROUX sera fort bien accueillie du personnel enseignant du Tarn qui conserve de lui le meilleur souvenir.

l'inspecteur d'Académie,

1540 W 703

N° 117

LE PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE

Cyprien Audin
et
Caroos Vincent

Vol d'une mitrailleuse

16^e d'Almeida
à Cham
au lieu
Contradiction

AUDIENCE PUBLIQUE, tenue par le Tribunal Correctionnel séant à Castres,

Département du Tarn,

Ce jour d'hui dix-huit juillet mil neuf cent quarante

Entre M. le PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE près le Tribunal, *Yves par*

et les nommés 1^{er} Cyprien Audin, mécanicien, rue des Capucins à Castelnaudary,
né le 22 février 1922, de Louis et de Céline Rose Marie Françoise
2^e Caroos Vincent, 19 ans, Condornie Street, Faurie à Castelnaudary,
né le 12 septembre 1920, au Bourgout d'Albi, art. de Bejean (Hérault)
de Castel et de Pallemont Folsos.
3^e Cyprien Louis et Caroos Audin, fils des 2 premiers précédents
Civilement responsables.

La Cause ayant été appelée, M. le Procureur de la République a exposé que les
sus-nommés ^{ont} présumés avoir à Albi de la Balme Tar le 16 juin 1940, et tout
ceci depuis ce temps ont pu être ajustés comme auteurs, co-auteurs, ou complices
fraudeusement soustraits une mitrailleuse faite en un hydroavion accidenté
au préjudice de l'état qui y était propriétaire.

A l'appel les prévenus ^{ont} comparu, cités par exploit du 11 juillet 1940 de
Jules huissier à Castelnaudary dûment enregistré, les civils ^{ont} été
présentés par M. Popinski avocat.
Le Greffier a donné lecture des pièces de la procédure.

Doc. 28 : Jugement correctionnel, Albi, 18 juillet 1940 (AD81, 3 U 3022)

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRET

URGENT

ALBI, le 15 Novembre 1940.

Préfet Tarn

à Commissaire Spécial
Commissaires de Police du Département
Commandant de Gendarmerie
(Copie pour information à Sous-Préfet Castres)

Préfet

Infirmité

Je viens d'être informé que l'Action Française a prescrit à ses militants dans le département de se saisir dans les lieux de vente (kiosques, librairies, etc...) des journaux de langue française publiés en zone occupée et parvenant en zone libre et de les brûler publiquement.

Paraissent particulièrement visés : L'Oeuvre, Le Piloni, le Cri du Peuple, le Matin, Paris-Soir (de Paris) la Gerbe, la France au Travail.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre d'urgence toutes dispositions utiles, en vue de prévenir ces agissements, éventuellement de les réprimer et d'une manière générale éviter tout incident. Vous voudrez bien me tenir immédiatement informé de toute constatation que vous seriez amenés à faire à cette occasion.

Le Préfet,

S. N. 872 B, Mod. n° 8

506 W 56

Doc. 29 : Lettre du préfet du Tarn, 15 novembre 1940 (AD 81, 506 W 56)

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT SPECIAL

du TARN

N° 4080

Objet :

A/S du nommé BLANQUET Danton
interné au camp de Montgey

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

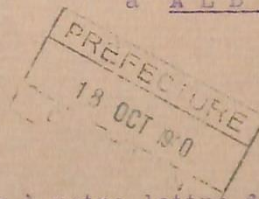
ALBI, le 16 Octobre 1940.

CONFIDENTIEL

LE COMMISSAIRE SPECIAL

à Monsieur LE PREFET DU TARN

à ALBI. (Cabinet, 1° Bureau)



En réponse à votre lettre du 7 Octobre courant, concernant le nommé BLANQUET Danton, maçon à Carmaux, actuellement interné au camp de Montgey, qui sollicite sa libération, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements que j'ai fait recueillir, que l'intéressé était un des membres les plus actifs de l'ex-parti communiste local. Président du syndicat des ouvriers du bâtiment de Carmaux, il a exercé une propagande très active et possédait beaucoup d'influence et d'autorité sur ses camarades. Candidat du parti communiste aux élections cantonales en 1937 dans le canton de Pampelonne, le retour de cet élément à Carmaux est indésirable et susceptible de faire renaître une propagande qui, actuellement, paraît sans importance.

D'ailleurs BLANQUET n'a fait aucun acte permettant de penser que ses sentiments se soient modifiés.

Le Commissaire Spécial

André Leley

S. N. 871 H, Mod. n° 4

493 W 182

A T T E S T A T I O N

Je soussigné *Blanquet Danton*

libéré du Centre de Séjour surveillé de St-Paul
d'Eyjeaux (Haute-Vienne), certifie avoir été
informé par le Chef de Ce Camp que je ne dois me
livrer à aucune activité anti-nationale et qu'au
cas où j'enfreindraisi cette défense, je serais
passible de poursuites judiciaires, sans préjudice
des nouvelles mesures administratives qui pourraient
être prises à mon encontre.

je n'ai formé l'engagement sur l'honneur

Fait à St-Paul d'Eyjeaux le 2 - JAN 1942

Blanquet

je déclare en retour

Blanquet Danton N° 8 rue de la Vierge

Carmen

Carmen

V^{me} RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

N° 2775 BR FFCI/FI-Sp.

C. A. 6

TOULOUSE 19.4.1951

20 FFCI 1952

MODÈLE NATIONAL -- SÉRIE SPÉCIALE

Références : IM n° 10 EMGG/FFI du 8.2.1945

IM n° 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA V^{me} RÉGION MILITAIRE, certifie que :

M. BLANQUET Danton, Ildebert alias Ilbert
né le 16.6.1902 à CARMAUX (Tarn)
actuellement domicilié à CARMAUX (Tarn), 8 rue de la Verrerie

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes et dans les départements ci après :

Ston F.F.I. de la Centrale d'Esses (L.A.G.) du 9.12.1943 au 18.3.1944
F.F.F. 4204^e Compagnie (Tarn) du 19.3.1944 au 23.8.1944
du XX au XX

Circonstances particulières Etant interné à la Centrale d'Esses

Le 9.12.1943 M. BLANQUET Danton, Ildebert
a été adhéré au Ston F.F.I. de la Centrale. Il a été libéré le 18.3.1944 et a rejoint les F.F.I. du Tarn, a continué de servir dans son unité après la libération jusqu'au 2.11.1944 date à laquelle il a été mité au 1er Régiment du Tarn.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

Elle a été établie à l'intention de l'intéressé
domicilié à _____

A Toulouse, le 19 AVRIL 1951 19

Le Général de Division JOUSSE
Commandant la V^{me} Région Militaire

P.O. le Colonel **PASTEUR**
Chef d'Etat-Major

Références particulières éventuelles

Certificat d'internement de la Centrale d'Esses



Signé : **PASTEUR**
P. A. : Le Capitaine **ROYER**
Chef de la Section F.F.C.I.

2007 W 50

Doc. 32 : Certificat d'appartenance aux F.F.I. de Danton Blanquet, 19 avril 1951 (AD 81, 2007 W 50)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

ALBI, le 28 Novembre 1939.

COMMISSARIAT SPECIAL

LE COMMISSAIRE SPECIAL

DU TARN

À Monsieur LE PREFET DU TARN

N° 4772

A. L. B. I.

Objet:
Répression de la propagande
communiste

Comme suite à mes compte-rendus verbaux au même sujet, j'ai l'honneur de vous confirmer que hier 27 courant, M. le Maire Divisionnaire, Chef de la 12^e Brigade de Police Mobile Toulouse et un certain nombre de ses collaborateurs ont opéré à Albi, en liaison avec son service un certain nombre d'opérations tendant à la répression de la propagande communiste.

Ces opérations effectuées sur Commission Rogatoire M. le Juge d'Instruction de Toulouse, sont la suite de celles effectuées il y a quelques jours dans les départements de la Garonne et de l'Aude.

À cours de l'une d'entre elles, a été saisie une liste comportant 3 noms d'hommes de confiance du Parti Communiste résidant à Albi :

- AUGUSTIN Elie (ou Eliane), 50, rue Salvat de Salles
- VERDIER, 71, avenue Laproust
- CANAS, 39, rue Edmond Marty

Pour le premier il s'agit du militant local connu, actuellement au camp de leur surveillance de Rivel (Aude) en vertu de votre Arrêté du 14 Septembre dernier; l'information peut également concerner sa fille Eliane, ex-membre des "Jeunes Filles de France".

VERDIER était ancien de mon service (l'enquête a révélé qu'il s'agissait d'un ex-militant fini depuis 3 mois à Albi, affilié à la S.N.C.F. et aux activités décentralisées par ailleurs).

Quant à CANAS son service établit de suite qu'il s'agit d'un nommé CAMPAN, connu comme ayant appartenu au Parti Communiste sans s'être jusqu'à présent spécialement signalé. (leurs notices individuelles seront transmises par prochain courrier).

Les perquisitions opérées aux domiciles des intéressés ont eu les résultats suivants :

- AUGUSTIN -

Rien de probant et le postérieur au 28
Septembre 1939.

- VERDIER -

Un certain nombre d'instruments de propagande (bulletins d'information surtout) sans qu'il existe d'indices que ce matériel ait été diffusé. L'intéressé fut les tenir d'un cheminot (agent des trains) sans doute de Toulouse mais qu'il prétend ne pas connaître autrement.

- CAMPAS -

Des journaux, brochures, affiches, etc., antérieurs au Décret du 26 Septembre 1939.

Mais à son domicile fut découverte la présence d'un individu porteur d'une petite valise et qui tenta de prendre la fuite. Rejoint et appréhendé, on put établir qu'il s'agissait en réalité d'un nommé LIANTES, de Narbonne, porteur d'une fausse carte d'identité au nom de LACOSTE; quant à la valise elle contenait des tracts que l'intéressé apportait sans nul doute à CAMPAS en vue de leur diffusion. Ces tracts dont ci-après l'énumération étaient cependant en petite quantité :

a) papillons (imprime - 4x8 environ)

"Du Travail Pour Tous"

"Ni Londres, ni Berlin !"

"Non Droite Sur Eux"

"On les Assassine !"

tous se terminent par : "Thorez au pouvoir !"

b) format papier duplicateur (ronéotypés)

"L'Humanité" Octobre 1940

"Pour la Défense de la science française - Contre la mise au pas de l'Université"

"Lettre ouverte au Maréchal Pétain"

M. le Juge d'Instruction de Toulouse immédiatement saisi à ce titre et a émis un mandat d'arrêt contre VERDIER et LIANTES; les investigations et en particulier l'interrogatoire de CAMPAS se poursuivent.

Lorsqu'elles seront achevées et qu'en particulier il sera déterminé quelle part peut être réservée à l'intervention judiciaire, je ne manquerai pas de vous proposer les sanctions administratives nécessaires.

Dès à présent, les constatations faites semblent apporter confirmation de ce que je vous avais exposé au sujet de la situation communiste dans le département, c'est à dire peu à prendre localement, les principaux militants étant déjà mis hors d'état de nuire, mais nécessité de demeurer vigilants à l'égard d'interventions de l'extérieur.

Le Commissaire Spécial,